



La petite Liassoise

Bulletin Municipal n° 16 - Novembre 2022



Comité de rédaction : Mairie de Lias

Commission de communication: Stéphane De Castro, Kathy Duprat, Christian Marrast, Bernard Pandelé, Jacques Van Waes et les aimables participations de Karine André et Corinne Morange.

Le mot du Maire



Quel plaisir les amis de se retrouver ! Les journées baignées de soleil, un été particulièrement caniculaire.

Malheureusement, nous avons connu des périodes difficiles pour le monde agricole (le gel, la grêle). Le meilleur pour demain, c'est le principe des petites gouttes d'eau qui finissent par former de belles rivières.

Les projets de notre commune en 2022 : l'aménagement du hangar (buvette, eau, électricité), les travaux de restauration de l'église, la mise en accessibilité du cimetière et l'aménagement d'une place « handicapés » devant l'entrée. D'autres projets sont encore en cours : l'adressage, l'antenne relais, le local technique communal. Vous trouverez dans le bulletin de La Petite Liassoise, le détail de tous les travaux réalisés.

Je veux remercier les entreprises qui ont participé : M. Laborde, la Colas, Tonoli, Peyret, Despaux, Buros, Rande, Destruhaut, et pour conclure, pour la charpente, Mazzaron. Sans oublier, l'aide de Mme Bentejac pour suivre les travaux.

Le retour des fêtes. Je remercie l'implication des membres autour du président pour l'organisation des repas, des concours de belote, de pêche, les marcheurs et la belle animation de Morgane. Je salue également, l'énorme succès du repas sanglier à la broche organisé par l'association de chasse.

D'autres animations sont à venir : le vide-grenier, le marché de Noël.

Entre autre, chacun peut faire part de ses idées. Dans la rubrique carnet rose, le petit Jules vient combler de joie et de bonheur Léa et Adrien.

Je termine cet éditorial en vous souhaitant bonne lecture de La Petite Liassoise et remercie l'équipe de rédaction.

Votre maire,

Bernard Pandelé

Les Délibérations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
GERS

Séance du 3 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LIAS d'ARMAGNAC
N° 2022-09

PUBLICITE DES ACTES

Date		Nombre de membres	
Affichage	Convocation	En exercice	Présents
23 mai 2022	23 mai 2022	10	9

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

1	Bernard PANDELE, maire	6	Virginie BRUEL
2	Christian MARRAST, 1 ^{er} adjoint	7	Jean-Charles ULTRA
3	Cathy DUPRAT, 2 ^{ème} adjointe	8	Yannick CLAVERIE
4	Stéphane DE CASTRO	9	Jacques VAN WAES
5	Paul LAFARGUE		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Virginie BRUEL.



2022-09

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés (ou notifiés aux personnes pour les actes individuels) et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir la publicité des actes de la commune par voie d'affichage.

DECIDE

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Lias d'Armagnac, le 20 juin 2022
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi par voie dématérialisée à la Préfecture Le 20 juin 2022 Et publication du 20 juin 2022

M. Bernard PANDELE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LIAS d'ARMAGNAC
N° 2022-10

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Date		Nombre de membres	
Affichage	Convocation	En exercice	Présents
23 mai 2022	23 mai 2022	10	9

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

1	Bernard PANDELE, maire	6	Virginie BRUEL
2	Christian MARRAST, 1 ^{er} adjoint	7	Jean-Charles ULTRA
3	Cathy DUPRAT, 2 ^{ème} adjointe	8	Yannick CLAVERIE
4	Stéphane DE CASTRO	9	Jacques VAN WAES
5	Paul LAFARGUE		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Virginie BRUEL.



2022-010

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs de la salle des fêtes. Pour mémoire :

- Tarifs en cours, arrêtés par délibération le 16 novembre 2018
Liasois 80 €
Extérieur commune : 150 €
Associations liassoises : gratuit
Chambre froide : 20 €/24h
- Tarifs précédents (délib du 16/12/2016)
Salle des fêtes, cuisine, chambre froide
Été (du 01/06 au 31/10) Liasois : 50 €
Extérieur commune : 70 €
Hiver (du 1/11 au 31/05) Liasois : 70 €
Extérieur commune : 70 €
Salle des fêtes uniquement
Été (du 01/06 au 31/10) Liasois : 15 €
Extérieur commune : 30 €
Hiver (du 1/11 au 31/05) Liasois : 30 €
Extérieur commune : 60 €
Associations liassoises : gratuit
Chambre froide : 20 €/24h

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif actuel (80 €) pour les liassoises mais d'augmenter celui pour les particuliers extérieurs à la commune. Pour compenser l'augmentation des tarifs du gaz, il propose une augmentation de 20 €, portant ainsi la location à 170 €.

M. Van WAES suggère de relever les compteurs, avant et après location, afin d'évaluer la consommation réelle et ajuster au mieux l'augmentation du tarif de location. Il se chargera de ce relevé.

Mme Duprat et M. Claverie vont se renseigner sur les tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De maintenir les tarifs actuels et de réaborder la question lors d'un prochain conseil lorsque les études seront faites.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Lias d'Armagnac, le 18 août 2022
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi par voie dématérialisée à la Préfecture
Le 18 août 2022
Et publication du 18 août 2022

M. Bernard PANDELE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
GERS

Séance du 3 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LIAS d'ARMAGNAC
N° 2022-11

MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE

Date		Nombre de membres	
Affichage	Convocation	En exercice	Présents
23 mai 2022	23 mai 2022	10	9

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

1	Bernard PANDELE, maire	6	Virginie BRUEL
2	Christian MARRAST, 1 ^{er} adjoint	7	Jean-Charles ULTRA
3	Cathy DUPRAT, 2 ^{ème} adjointe	8	Yannick CLAVERIE
4	Stéphane DE CASTRO	9	Jacques VAN WAES
5	Paul LAFARGUE		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Virginie BRUEL.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

2022-011

La loi 3DS votée en début d'année rend désormais obligatoire la mise en place de l'adressage dans toutes les communes.

L'adressage est réalisé sous la responsabilité du Maire assisté du Conseil municipal : dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies, affichage des noms de voies et des numéros sur des panneaux signalétiques et information des administrés et de l'administration - dont la transmission de l'ensemble des adresses sous un mois au centre des impôts fonciers (décret n° 94-1112 de 1994).

Si le conseil municipal décide la mise en place de l'adressage, l'acquisition et la pose des plaques de noms de voies et des numéros constitue la seule dépense obligatoire. La création de la Base d'Adresse Locale (BAL) et son enregistrement sur la Base d'Adresses Nationale (BAN) sont gratuits.

Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les dénominations de voies suivantes :

- Rue de la liberté
- Impasse de l'ancienne école
- Rue principale
- Rue de la forge
- Rue du verger
- Route de Campet
- Impasse Roumat
- Route du château d'eau
- Impasse Charmits
- Impasse Labrauze
- Route de Campagnese
- Route du Lasse
- Route du Griche
- Route d'Estang

- Route d'Eauze
- Route de Cazaubon
- Route d'Arblade
- Impasse Lubat
- Impasse Cousteau
- Route de Prat
- Impasse du Grand Hourtic
- Impasse du Hourquet
- Route de Nogaro
- Chemin de Parabère
- Route du Haymon
- Route de Baylin

Aucune voie de la commune ne permettant d'accéder au moulin, il conservera son nom de lieu-dit : Moulin de Lartigolle.

CHOISIT des panneaux au fond beige, écritures bordeaux, avec une bordure 2 traits / angles inversés et l'indication du nom de la commune en haut de chaque panneau. Les numéros seront faits sur le même modèle.

DECIDE de s'occuper de la pose des panneaux et des mesures pour l'attribution des numéros (choix d'une numérotation décimétrique)

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	7	2	0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme
 Lias d'Armagnac, le 18 août 2022
 Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi par voie dématérialisée à la Préfecture
Le 18 août 2022
Et publication du 18 août 2022

M. Bernard PANDELE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LIAS d'ARMAGNAC
N° 2022-12

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION « PERMIS D'EXPLOITATION » DE
LA LICENCE IV POUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE CHASSE**

Date		Nombre de membres	
Affichage	Convocation	En exercice	Présents
23 mai 2022	23 mai 2022	10	9

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-trois mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

1	Bernard PANDELE, maire	6	Virginie BRUEL
2	Christian MARRAST, 1 ^{er} adjoint	7	Jean-Charles ULTRA
3	Cathy DUPRAT, 2 ^{ème} adjointe	8	Yannick CLAVERIE
4	Stéphane DE CASTRO	9	Jacques VAN WAES
5	Paul LAFARGUE		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Virginie BRUEL.



2022-012

M. Destruhaut, président de l'association de chasse a contacté M. De Castro. Il souhaite suivre la formation pour que l'association de chasse puisse organiser ses repas. Il demande que la commune finance cette formation, comme elle l'a fait pour le président du Comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
ACCEPTÉ de prendre à sa charge le coût de cette formation.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Lias d'Armagnac, le 18 août 2022
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi par voie dématérialisée à la Préfecture Le 18 août 2022 Et publication du 18 août 2022

M. Bernard PANDELE

Le point sur les travaux

Restauration de l'église Saint-Martin

Les travaux de **restauration** de l'église ont débuté en février. Rappelons ici que l'intention du Conseil municipal n'était pas de construire une nouvelle église mais bien de restaurer et préserver la nôtre en lui conservant son charme et son authenticité.

Sur les conseils avisés de notre architecte liassoise, Marlène Bentejac, et après un diagnostic précis de l'état de l'église et des travaux nécessaires, les murs endommagés par l'humidité ont été piqués et traités. De nouveaux drains ont été mis en place pour que le problème ne se répète pas. A l'extérieur, les fissures ont été comblées. Enfin, après plusieurs mois de séchage, les enduits à la chaux sont en cours sur les murs intérieurs.

Le sol a également été remis en état, aplani, les tomettes abîmées ont été changées.

Un nouveau système de chauffage sera bientôt installé et l'installation électrique modernisée.

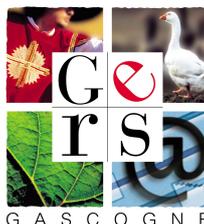
Fin des travaux prévue pour début 2023 avec la restauration du porche.

L'**accessibilité** était le deuxième objectif visé. Un nouveau cheminement est désormais possible dans le cimetière pour les personnes à mobilité réduite et une rampe d'accès a été aménagée pour accéder à l'église. Encore une fois, les élus se sont attachés à préserver l'esthétisme de l'ensemble. La place de stationnement aménagée juste devant l'entrée du cimetière vient compléter le dispositif.

La Municipalité tient à remercier les partenaires qui ont apporté leur soutien financier à ce projet :

La Préfecture du Gers (DETR 30%)	13 495.72 €
La Région Occitanie	4 000.00 €
Le Département du Gers	1 878.00 €

Ainsi, le reste à charge pour la commune s'élève à 25 611.79 € pour un coût total des travaux de 44 985.42 € HT





Local de rangement / bar

Le local de rangement / bar a été construit au printemps dernier en un temps record grâce à la coopération des artisans qui se sont succédés pour que l'essentiel soit prêt pour les fêtes patronales.

Mission accomplie !

L'aménagement se poursuivra au fil du temps. Les premiers événements organisés (fêtes de juillet, sanglier à la broche) ont permis de voir les améliorations à apporter. Un nouveau revêtement de sol vient d'être posé et les espaces verts sont en cours d'aménagement pour un meilleur confort.

En parallèle, un effort particulier va être fait pour rénover les toilettes publiques qui en ont bien besoin...



Les Associations

La Société de Chasse compte 29 adhérents.

Battues 2021-2022

Sangliers : 16 battues pour un prélèvement de 48 animaux.

Chevreaux : 5 battues pour 45 animaux prélevés.

Renards : 5 battues pour 17 animaux prélevés.

Cette année encore, la venaison a été distribuée aux propriétaires et aux Liassois.

Suite aux dégâts causés par les sangliers (307000 € pour le Gers) le bracelet chevreuil est augmenté de 11 € soit $45 \times 41 \text{ €} = 1845.00 \text{ €}$

Les réjouissances.

Cette année, nous avons la possibilité d'organiser notre repas sanglier à la broche sous le hangar municipal le samedi 1^{er} Octobre.

Calendrier 2022-2023

Battues aux chevreuils : Dimanche 9 Octobre toute la journée - Dimanche 30 Octobre – Samedi 17 Décembre – Dimanche 5 Février – Samedi 18 Février.

La Société de Chasse tient à remercier la Municipalité pour l'aide financière qu'elle nous apporte, ainsi que pour la mise à disposition des locaux

Le président Christophe Destruhaut



Le Comité des Fêtes.

Pour cette année 2022, après 2 ans d'absence de festivités , le CF a organisé sous le hangar une 1ere manifestation le 28 mai. Pour ce repas préparé par les bénévoles du CF nous avons tablé sur un nombre raisonnable de places qui ont été rapidement pourvues, preuve que les Liassois attendaient avec impatience de pouvoir se retrouver autour d'un bon repas .

Pour le 3 ième week-end de juillet les fêtes accompagnées de fortes chaleurs nous ont obligés d'annuler certaines activités le samedi et dimanche après-midi mais le repas du samedi soir animé par Décabel et une très belle prestation de Morgane a rassemblé près de 200 personnes toujours sous le hangar et devant un bar flambant neuf qui servira bien sûr à toutes les associations. Nous pouvons remercier la municipalité pour avoir suivi de près sa construction afin qu'il soit terminé dans les temps.

Je tiens aussi à remercier Cathy Duprat , qui a offert 6 barriques à l'ensemble des associations.

Le Président Stéphane De Castro





Quand tu réalises que tu vas devoir couper ta viande avec des couverts en plastique...

Pour d'évidents intérêts pratiques, économiques, écologiques... le Comité des fêtes a décidé de se doter de véritables couverts pour les prochains repas organisés sous le hangar. Si vous avez des couverts en inox (fourchettes, cuillères à café ou à soupe, couteaux, ...) ou des couteaux à steak (pas de manches en bois) que vous n'utilisez plus, merci de les déposer en mairie.
P.S. Que les aventuriers se rassurent, nous trouverons d'autres challenges à relever lors des prochaines fêtes.

Lias en Liesse.

Cette année ne fut pas riche en animation pour notre association Lias en Liesse. Le bureau a été recomposé suite au départ de Nathalie dans d'autres contrées Béarnaises MAIS que vous reverrez régulièrement pour nos manifestations.... Toutes les personnes qui ont un peu de temps libre pour nous aider ponctuellement seront accueillies chaleureusement par notre petite équipe. Après avoir donné un coup de main au comité des fêtes sous une chaleur torride au mois de juillet nous nous sommes occupés à la mise en place du vide grenier proposé par l' Association des parents d'élèves de Panjas. Nous l'avons organisé conjointement en date du 30 octobre.



11 décembre 2022
Lias d'Armagnac

9H30 à 18H

Marché de **Artisanal et gourmand**

Noël

Nombreux artisans

Animations :

14h Cours de biscuits alsaciens
sur réservation (Places limitées)

16h Jury concours de gâteaux

16h30 Spectacle gratuit pour
enfants

Tombola

Restauration sur place :

La tour de Pizz'

Vente de Sapins
NORDMANN.

80 cm à 2,50 m

Concours de
gâteaux de Noël
et biscuits de Noël.

Remise des prix à 16H

Ouvert à tous



Pour toute information : liassenliesse@gmail.com

Ecole de Panjas

Ecole de Panjas 2021-2022

Comme chaque année, nous vous faisons un point sur l'école du regroupement : effectif et projets réalisés. Tout d'abord félicitons l'école pour l'éco-label qu'elle a obtenu cette année encore avec la médaille de bronze.

Pour l'année scolaire 2021-2022 :

Véronique Randé Bourgeois : directrice et institutrice du cycle 3 (CM1 et CM2) : 12 élèves

Marie Christine Duluc : institutrice du cycle 2 (CP-CE1-CE2) : 19 élèves

Elisabeth Brisset : institutrice du cycle 1 (TPS-PS-MS-GS) : 22 élèves.

Voyages :

Larresingle : 09/2021

Toute l'école a fait sa sortie scolaire à Larresingle, au village médiéval avec des ateliers qui les ont occupé toute la journée : catapulte, blasons, déguisement de chevalier et de princesse....

Voyage au fil de l'adour pour le cycle 3 :

Pendant une semaine, le cycle 3 est parti à la découverte de l'eau en partant des pyrénées pour arriver à Bayonne : visite d'une usine hydro-électrique, descente en canoë ...

Troupe médiévale : L'oriflamme qui est venue animer une journée pour toute l'école sur le thème médiéval : des contes, des chants, des danses, de la calligraphie, atelier sur les outils et mesures utilisés à l'époque pour l'ingénierie du bâtiment, atelier sur l'armure des chevaliers , et pour finir un atelier sur l'utilisation des armes .





PROJETS :

Comme l'école est une **éco-école**, et que le thème de l'année était l'eau, plusieurs projets ont été mis en place :

-des élèves du cycle 3 ont été nommé « éco délégués » et ont essayé de trouver des idées pour économiser l'eau. Puis toute la classe les ont mis en place au sein de l'école.

-l'APE (association des parents d'élèves) a fait venir l'association **WATER FAMILY** , qui a pris tout le cycle 2 et le cycle 3 pendant une journée, pour leur parler de l'eau. Un arbre a été offert par l'association à chaque élève.



- Sous le préau : tous les élèves de l'école ont dessiné une nouvelle fresque. Les dessins sont exclusivement ceux des élèves.



-intervention du **CPIE gersois** , qui est venu animer deux journées à côté du stade avec tous les cycles : toujours sur le thème de l'eau.

-Compagnie « Aux bras » : projet de théâtre pour le cycle 3 (avec la collaboration de plusieurs écoles) qui a abouti à une représentation finale aux arènes d'Eauze en juin .

Spectacle des « 3 chardons » pour le cycle 1 et 2 : il avait lieu à Estang en Juin

Atelier semis , organisé par l'APE : avec la vente des semis aux villages du regroupement, dont Panjas, Lias d'armagnac, Campagne d'armagnac et Ayzieu.



Atelier fabrication artisanale de briques en argile et paille avec Vincent Rande :



Projets ALAE Panjas 2021 – 2022 :

- Participation au concours de dessin organisé par **l'UDAF32**, qui a pour thème cette année « Dessine-moi un dessin tout en couleurs ! » Bonne participation des enfants. Gaëtan était le grand gagnant dans la catégorie 4-5ans.
- Participation au **Défi ECOSYSTEM** (Enfants du Cp au Cm2)

Ecosystem est un éco-organisme à but non-lucratif, agréé par les Pouvoirs publics pour coordonner la collecte, la dépollution et le recyclage des ampoules, des équipements électriques et électroniques et des petits appareils extincteurs en fin de vie, sur tout le territoire français. Ses trois grandes missions sont la collecte des ampoules, leur traitement et la sensibilisation du grand public aux enjeux du recyclage.

Le principe est de valider 3 défis minimum ou 9 maximum, tous les 1000 défis validés, une mission d'électrification d'une école dans un pays en voie de développement réalisée par l'ONG Electriciens sans frontières, est financée. Cette année c'était le Burkina Faso.

Chaque enfant a reçu un kit pédagogique :1 cahier d'activités, 1 jeu des 5 familles, 1 boîte à construire pour recycler les ampoules.

- Participation au concours de dessin organisé par la **Prévention routière**, le thème était « S'équiper pour mieux rouler », Mya a été la grande gagnante de sa catégorie d'âge.



Cher thomas: Comment vas-tu ? Ta mère et moi nous nous portons à merveille. Tu nous manques! Déconnecte-toi et descend manger, s'il te plait. Ton père.

Vie Locale



Plantation de mûriers platanes devant le hangar en présence de Pierrot, Jean Charles, Bernard et Kathy et l'aide énorme de la pelle et son conducteur.
Nous aurons une belle terrasse ombragée dans quelques années.



sol du hangar

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS 4G

Comme vous le savez, la commune de Lias d'Armagnac a été retenue parmi les 8 sites prioritaires dans le Gers.

Une information au préalable avait permis à nos concitoyens d'être informés par les responsables du bien fondé de cette installation.

Le site retenu pour l'installation de cette antenne par "Gers Numérique" se situe au lieu dit "Maisonneuve".

Nous attendons que les derniers branchements puissent être réalisés afin que l'ensemble de la commune et des environs puissent profiter de la 4G.



Vie Pratique

Augmentation de la taxe foncière due à la revalorisation automatique de l'assiette.

En 2018 les Pouvoirs Publics ont instauré une révision annuelle de la base en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH, qui obéit à des règles européennes), calculé par l'Insee. En 2022, la base de calcul de la taxe foncière subit une hausse sans précédent : + 3,4 % (glissement annuel constaté en novembre 2021), à la place de + 0,2 % noté en novembre 2020 ! En clair, si votre assiette taxable était égale à 100 en 2021, elle est égale à 103,4 en 2022 et c'est sur cette nouvelle base que s'appliquent les taux des communes et des agglomérations. **Compte tenu de cette assiette plus élevée, même si le conseil municipal de Lias a voté de ne pas augmenter le taux, votre taxe a augmenté automatiquement.**

EXCELLENTE NOUVELLE !!!!

SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL

Dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ménages, **la contribution à l'audiovisuel public (CAP) est supprimée** .

De manière générale , pour les usagers particuliers ayant souscrit un contrat de mensualisation de TH-CAP, ces 2 impôts étant définitivement supprimés en 2023, les contrats de prélèvement mensuel et à l'échéance seront automatiquement supprimés dès la fin de cette année.

Trucs et astuces.

Pour savoir si votre télécommande infrarouge fonctionne, orientez-la vers votre smartphone ou appareil photo numérique. Si elle fonctionne vous verrez le rayon lumineux à l'écran.

Tondeuse à gazon Model 2023 sans électricité et sans essence



PanneauPocket au service des habitants de la Commune

La mairie s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 8600 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passer cette étape"

La recette

Daube de cèpes de *Jean*

Pour 5kg de cèpes

Ingrédients : 5 tranches de ventrèches, 5 tranches de jambon, 1 gros oignon, 5gousses d'ail, sel, poivre, 5 verres de vin blanc ou rosé ou rouge, persil.

Nettoyer les cèpes à l'aide d'un chiffon puis séparer les queues des têtes.

Faire bien dorer les têtes dans l'huile et les mettre dans un faitout ou cocotte.

Hacher les queues finement, les faire revenir et les mettre avec les têtes.

Faire le hachis avec le jambon, ventrèche, ail, oignon, persil.

Faire revenir ce hachis puis ajouter le vin, 2 morceaux de sucre et verser sur les têtes et les queues.

Ajouter de l'eau pour couvrir et saler, poivrer.

Laisser mijoter 3 heures, si possible en deux fois.

A la fin de la cuisson, ajouter un peu d'armagnac (facultatif).

Vous trouverez ci-dessous une variante en Gascon



La dauba de ceps

Anatz-i dab tres quilòs de ceps, per lo mens, deus joens de preferenci, a la coa sense vermis ; 300 gramas de jambon, duscaps d'alh, duas cebas, tres eshalòtas, quate o cinc brancs de peirasilh, hapshatz-los fin. Hatz còser dens la padena, arrosatzdab quate veires de vin blanc e deishatz borir tot doç mièja òra.

Pendent hatz rossejar deus dus costats los ceps entiers e sancèrs dens un padenat d'òli o de greisha d'auca o de guit. Hapshatz las coas a petits tròç e botatz los ceps dens la coquèla dab sau e pebe, cobrir. Hatz còser las coas dens la padena ; uncòp cueitas botatz-las dab los ceps. Versatz lo hapshis e lo vincueit en primèr, cobritz e hatz còser duas òras a huec doç.

Le coin du Geek

Les réseaux sociaux sont-ils vraiment nuisibles ?

Les réseaux sociaux nous ont rendus « exceptionnellement stupides », estime Jonathan Haidt, psychologue social à l'école de commerce de l'université de New York. Dans un article paru dans *The Atlantic* en avril, il a affirmé que les grandes plateformes de réseaux sociaux « ont involontairement dissous le mortier de la confiance, de la croyance dans les institutions et des histoires partagées qui ont permis à une démocratie séculaire vaste et diverse de rester unie ».

Les réseaux sociaux avant internet



Les débuts de l'internet dans les années 1990, avec ses forums et son courrier électronique ont permis de se connecter facilement avec des amis et des inconnus pour parler d'intérêts communs, gratuitement et à une échelle jamais imaginée auparavant.

Au cours de la première décennie du nouveau siècle, les médias sociaux ont été largement considérés comme une bénédiction pour la démocratie. Quel dictateur pourrait imposer sa volonté à des citoyens interconnectés ? Quel régime pourrait construire un mur pour empêcher l'accès à l'internet ?

En février 2012, Mark Zuckerberg a déclaré que la plateforme espérait reconnecter la façon dont les gens diffusent et consomment l'information. En leur donnant « le pouvoir de partager, il les aiderait à transformer une fois de plus nombre de nos institutions et industries fondamentales. »

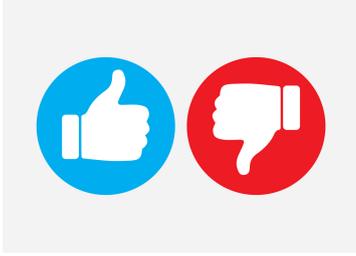
Avant 2009, Facebook offrait aux utilisateurs une chronologie simple : un flux continu de contenu généré par leurs amis et leurs relations, avec les publications les plus récentes en haut et les plus anciennes en bas. Le volume de ce flux était souvent écrasant, mais il était le reflet exact de ce que les autres publiaient. La situation a commencé à changer en 2009, lorsque Facebook a proposé aux utilisateurs de signaler publiquement "J'aime" les publications en cliquant sur un bouton. La même année, Twitter a introduit quelque chose d'encore plus puissant : le bouton "Retweet", qui permet aux utilisateurs de soutenir publiquement un message tout en le partageant avec tous leurs followers. Facebook a rapidement copié cette innovation avec son propre bouton "Partager". Les boutons "J'aime" et "Partager" sont rapidement devenus des fonctionnalités standard de la plupart des autres plateformes.



Peu après Facebook a mis au point des algorithmes (Processus logiques permettant la résolution d'un problème en programmation) pour proposer à chaque utilisateur le contenu le plus susceptible de générer un "j'aime" ou une autre interaction, en incluant éventuellement le "partage". Des recherches ultérieures ont montré que les messages qui déclenchent des émotions, en particulier la colère, sont les plus susceptibles d'être partagés.

En 2013, les réseaux sociaux étaient devenus un nouveau jeu, avec une dynamique différente de celle de 2008. Si vous étiez habile ou chanceux, vous pouviez créer un post qui allait "devenir viral" et vous rendre "célèbre sur Internet" pendant quelques jours. Si vous commettiez une erreur, vous pouviez vous retrouver enseveli sous des commentaires haineux.

Vos messages atteignaient la gloire ou l'ignominie en fonction des clics de milliers d'inconnus, et vous contribuiez à votre tour à ce jeu par des milliers de clics.



Ce nouveau jeu encourageait la malhonnêteté et la dynamique de foule : les utilisateurs étaient guidés non seulement par leurs véritables préférences, mais aussi par leurs expériences passées en matière de récompense et de punition, et par leur prédiction de la réaction des autres à chaque nouvelle action. L'un des ingénieurs de Twitter qui avaient travaillé sur le bouton "Retweet" a révélé plus tard qu'il regrettait sa contribution parce qu'elle avait rendu Twitter plus méchant. En voyant les foules Twitter se former grâce à l'utilisation de ce nouvel outil, il s'est dit : « Nous venons peut-être de donner une arme chargée à un enfant de 4 ans. » Quant à Jonathan Haidt, il déclare : « En tant que psychologue social qui étudie les émotions, la moralité et la politique, j'ai vu cela se produire également. Les plateformes nouvellement retouchées étaient presque parfaitement conçues pour faire ressortir notre moi le plus moraliste et le moins réfléchi. Le volume de l'indignation était choquant »

Les réseaux sociaux ont à la fois amplifié et armé la frivolité. Des études universitaires récentes suggèrent que les médias sociaux ont un effet corrosif sur la confiance dans les gouvernements, les médias d'information, les personnes et les institutions en général et semblent être préjudiciables à la démocratie. La littérature est complexe, certaines études montrent des avantages, en particulier dans les démocraties moins développées, mais l'examen a révélé que, dans l'ensemble, les médias sociaux amplifient la polarisation politique, fomentent le populisme et sont associés à la diffusion de fausses informations et de nombreuses théories du complot.

La "responsabilité" déformée des médias sociaux a également entraîné l'injustice et le dysfonctionnement politique de trois manières :

- les réseaux sociaux donnent plus de pouvoir aux provocateurs tout en réduisant au silence les bons citoyens.

Les provocateurs admettent que, dans leurs discussions en ligne, ils jurent souvent, se moquent de leurs adversaires et se font bloquer par d'autres utilisateurs ou signaler pour des commentaires inappropriés.

- les réseaux sociaux donnent plus de pouvoir et de voix aux extrémistes politiques tout en réduisant le pouvoir et la voix de la majorité modérée.

- les réseaux sociaux confient à tout le monde l'administration de la justice sans procédure régulière. Les plateformes se transforment en un lieu où les justiciers n'ont aucune responsabilité. Une attaque réussie attire un barrage de "likes" et de frappes successives. Les plateformes à viralité accrue facilitent ainsi les punitions collectives massives pour des délits mineurs ou imaginaires, avec des conséquences réelles, notamment la perte d'emploi de personnes innocentes et leur suicide par la honte. Lorsque notre espace public est régi par la dynamique de la foule et non par une procédure régulière, nous n'obtenons pas la justice, nous obtenons une société qui ignore le contexte, la proportionnalité, la pitié et la vérité.

Les États membres de l'UE, la Commission et le Parlement ont finalisé récemment une nouvelle législation qui permettra de mieux lutter contre les dérives de l'internet comme les discours de haine, les campagnes de désinformation ou la vente de produits contrefaits.

Carnet blanc



Jean-Pierre CAYREL
Nathalie MARQUILLO
Mariés le 22/10/2022

Carnet Rose



Jules Darzac, fils d'Adrien Darzac et de Léa Deyres est
né le 7 mars 2022

Les nouveaux arrivants



Joan TAYLOR, Susan MORLEY
et leur fidèle compagnon
DENNIS
Au Grand Paillot



UNE SEMAINE PLUS TARD



Les Professionnels Liassois

L'annuaire

BAUDINO Patrick	Enduits façades Cabane dans les arbres	07.78.43.97.06 06.60.82.55.51 AIRBNB "Retour aux sources" www.retourauxdeuxsources.fr
BENTEJAC Marlène	Lac de truites Architecte	06.88.21.09.62
BIBE Colette	Vente armagnac	05.62.09.64.04
CAILLAVA Maïté	Croustade	05.62.09.64.05
CUYVERS Dominique	Psychothérapeute	05.62.08.72.28
DE CASTRO Sabine	La Tour de pizz	06.69.56.03.68 Facebook: la tour de pizz
DEGANS Laura	Assistante maternelle	07.68.08.62.00 Facebook : Laura Pineaud
DESTRUHAUT Christophe	Destruction de frelons Entretien parcs et jardins	06.38.70.94.79
DESANGLES Clément	Peintre en bâtiments	06.17.72.09.35
JOUENDET Loïc	Plombier	06.75.45.36.07
JODIN Ghislaine et Jean Louis	Gîte, table et chambre d'hôte	07.60.07.67.65 Facebook : aujardindepages
LABORDE Patrick	Plombier	06.08.49.55.68
LAFFARGUE Chantal	Condiments, épices, fruits secs	06.24.96.72.42
LEWER Simon	Récupération matériaux	05.62.09.98.38
PINANA PENA Emilie	Création bijoux, tableaux	06.99.08.91.06 Facebook : féérie création
SEB'AUTO	Garage auto	06.42.56.99.00
SYNNAEVE Martine	Pension canine	06.16.62.66.98
VOUGO Vanessa	Aide à domicile	06.34.60.34.70
Producteurs de vins	Domaine de Joÿ Domaine de Tariquet Les Gascons dans le pré	05.62.09.03.20 05.62.09.87.82 05.62.09.50.23

La petite Liassoise utile

La Mairie

Tél. : 05.62.08.71.11
mail : mairieliasdarmagnac@wanadoo.fr
Site web : <http://www.liasdarmagnac.fr>

Les horaires :
Lundi après-midi : 13h à 17h
Jeudi : 8h– 12h et 13h à 17h

Services publics

Nous vous rappelons que la Perception de Cazaubon est définitivement fermée.

Désormais c'est la Trésorerie Principale de Condom qui percevra les impôts locaux et sur le revenu. La trésorerie de Nogaro ne s'occupe plus des particuliers depuis le 01 janvier 2020.

Location de la salle

pour les Liassois	80 €
pour les non Liassois	150 €
Chambre froide pour 36h :	20 €

Numéros d'Urgence

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU.....	15
Centre Anti-Poison.....	05.61.77.74.47
Pharmacie d'Estang.....	05.62.09.63.30